



Les Archers Suresnois



ont le plaisir de vous inviter les

Samedi 31 janvier et Dimanche 1er février 2026
**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
92 ADULTES**

Tir à 18m

Championnat fermé

Concours sélectif pour le Championnat de France

Mur de tir avec éclairage LED – Normes FFTA

Agrément FFTA 0892199

Lieu du concours :

Stade MAURICE HUBERT - Gymnase J.B. AUBRY

21, rue A. Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison

Parking gratuit 50 places dans le stade, entrée rue Victorien Sardou - **accès à partir de 9h00 le matin**

Horaires des tirs :



SAMEDI		DIMANCHE	
Classique S1 + S2	Phases Finales	Poulie / BB / CL S3	Phases Finales
Ouverture du greffe	9h00	1h après la fin des tirs de qualifications	9h00
Contrôle du matériel	9h30		9h30
Entrainement sur cible 3 volées	9h45		9H45
Début des tirs comptés	10h05		10h05

- A l'issue de l'entraînement, les blasons ne seront pas changés sauf nécessité.
- **Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée du concours.**
Le club s'inscrit dans une démarche éco-responsable. Il est mis à disposition des gobelets réutilisables aux couleurs du club pour 1€.

Blasons : Rythme AB/CD

- Blasons tirs de qualifications : Trispot 40cm pour CL / CO – Blason unique 40cm pour BB
- Blasons phases finales : Trispot 40cm vertical pour toutes les catégories

Remise des Récompenses :

Remise des récompenses samedi et dimanche vers 17h30 suivie d'un verre de l'amitié.

Les résultats seront disponibles sur
<http://www.lesarcherssuresnois.fr>

Inscriptions : Pré-inscription obligatoire sur le site du CD92 :
<https://cd92-salle-adultes.inscriptarc.fr/>

Tarif : 5.00 euros toutes catégories

Paiement par virement possible

Les Archers Suresnois Comp Arc Suresnes: RIB 10278 06081 00021138901 84 –
IBAN FR76 1027 8060 8100 0211 3890 184 – BIC CMCIFR2A

Ou par Chèque à l'ordre de « Les Archers Suresnois » à envoyer accompagné de la feuille jointe avant le 24 janvier
à **Mme Jeanne PEIRSEGAELE – 93 rue de la République – 92150 SURESNES**

Pour mémoire :

- Licence ou tout justificatif en accord avec le règlement FFTA en vigueur – Attention Pièce d'identité obligatoire si la photo n'est pas sur la licence.
- L'utilisation des flèches carbone est sous la responsabilité des Archers.
- Tenue blanche ou de club obligatoire.





Compagnie des Archers Suresnois

CD92 Adultes – 31/01 et 01/02 2026

Pré-inscription sur le site du Département (Inscriptarc) et envoie de la feuille avant le 24 janvier 2026.

OUVERTURE DU PARKING A PARTIR DE 9 H 00



Compagnie ou club : _____

Nom du Responsable :

Adresse:
.....

E-mail : @.....

TOTAL :Tireurs x 5.00 Euros =

Confirmation des inscriptions (sous 72h) accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre des Archers Suresnois

Ou par virement sur RIB : 10278 06081 00021138901 84 – IBAN FR76 1027 8060 8100 0211 3890 184 – BIC CMCFR2A

Mme Jeanne PEIRSEGAELE – 93 rue de la République – 92150 SURESNES

 : 07 68 46 82 95 jusqu'à 22H00 (après répondeur)